



Bulletin SMF n° 15 / mars 2016

Sommaire :

1. **Réforme de la politique salariale de l'Etat**
2. **Caisse de pensions**
3. **Renforcement du comité**
4. **Inscriptions à la SMF : <http://www.smf-ne.ch>**

1. Réforme de la politique salariale de l'Etat

Comme nous vous le communiquons dans notre journal n° 14, une commission planche sur la mise en place d'une nouvelle échelle salariale. Depuis son entrée en vigueur en 2001, la SMF dénonce ce système des 38 échelons, étant donné que peu de collaborateurs peuvent les atteindre, réduisant ainsi leur future rente LPP.

Pour les enseignants le problème n'est pas le même, puisque le maximum de progression du salaire est atteint avec les 10 HP, c'est-à-dire au bout de 11 à 12 ans. De ce fait à l'âge de la retraite, ils bénéficient de la rente maximale LPP.

La SMF souhaite une échelle et une progression salariale identique pour l'administration et pour les enseignants, rétablissant une équité disparue depuis 2001.

Or, les enseignants refusent pour l'instant un système unique. Ils veulent une progression sur 15 ans, alors qu'ils proposent 25 ans pour l'administration !

La future enveloppe salariale étant en principe identique à celle d'aujourd'hui, il est clair que pour donner d'avantage aux enseignants (salaire de carrière) on va réduire la progression salariale dans l'administration et notamment dans les bas salaires.

La SMF estime qu'il est temps de rétablir une équité et s'opposera à toute autre proposition qu'une progression unique pour tous. L'entrée en vigueur du nouveau système salarial est prévue pour le 1^{er} janvier 2017. Les séances devraient se dérouler à un rythme accru.

Dès que nous aurons suffisamment d'éléments précis en main, nous organiserons une assemblée générale pour un vote de principe.

2. Caisse de pensions

Nous évoquons cette problématique dans notre journal n° 14, pour le moment la réflexion continue et les séances sont nombreuses. Le Grand Conseil ne relâche pas la pression !

Dans ce cas aussi nous organiserons une assemblée générale extraordinaire dès l'élaboration d'un projet définitif.

Un questionnaire avec toute une série de propositions, principalement des réductions de prestations a été adressé aux parties employeurs et employés.

Pour le moment la SMF a refusé toute baisse de prestations ainsi que le passage à la primauté de cotisation, mais propose une hausse des cotisations pour maintenir les acquis.

En cas de passage à la primauté des cotisations, nous avons demandé des mesures transitoires sur 10 ans.

3. Renforcement du comité

Une fois encore nous vous rappelons que notre comité doit être renforcé par des forces nouvelles. Actuellement siège à la commission plénière un retraité et au Conseil d'administration de prévoyance.ne deux retraités.

Or, les problématiques négociées concernent les actifs et il serait logique que 2 – 3 personnes jeunes et motivées rejoignent le comité.

Merci de vous intéresser à prendre en main votre avenir.

4. Recherche de nouveaux membres

Comme vous le savez sans doute, la représentation des associations et syndicats auprès du Conseil d'Etat et de prévoyance.ne est au prorata du nombre de ses membres. Raison pour laquelle parlez avec vos collègues et dites leurs que nous existons.

Notre cotisation annuelle de Fr 60.- ne devrait pas être un obstacle à une adhésion.

Inscriptions à la SMF : <http://www.smf-ne.ch/inscription/>

Merci d'afficher ce bulletin et de faire passer le message auprès de tous vos collègues et surtout des jeunes qui seront directement concernés.

Seule une base forte permet de conserver nos acquis !

SMF votre comité

Mars 2016